



COMMUNE DE SAINT-ANDRE

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2020

DCM20201218/019

Note récapitulative de la réponse communale à la situation
sanitaire Covid 19

Le Maire de Saint-André certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 22 décembre 2020.

Que la convocation a été faite le 11 décembre 2020.

Le nombre de membres en exercice étant de 45 :

Présents :	36
Représentés :	4
Absents :	5
Total des votes :	40



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt, le dix-huit décembre, le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire de la commune.

ETAIENT PRESENTS :

MM. BEDIER Joé, PEQUIN Jean-Marc, DIJOUX Sabrina, RAMASSAMY Laurent, CEVAMY Primilla, CONSTANT Jean-Paul, SOUPOU Alexa, POÏNY-TOPLAN Stéphanie, PAPAYA Laurent, NAZE Gilles, COUPOU Jimmye, ASSICANON Jean Thierry, GOURAMA Jean-Pierre, MAZEAU Michel, ALAMELE Maryse Brigitte, MOUTAMA RAMAYE Alain, PERRIER Charles, PARVEDY Georges, GRONDIN Jimmy, VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, SABABADY Marie Josette, GRONDIN Migline, SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, BALBINE Valérie Larissa, CERVEAUX Adelaide, PERMACAONDIN Isabelle, PRAUD Elodie, PERIANIN-CARPIN Audrey, CHANE TO Marie Lise, LATCHOUMY Rosange, SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, VIRAPOULLE Jean-Marie, FENELON Jean Claude, PAYET BEN HAMIDA Viviane, SOUPRAMANIEN Stéphane, BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

MM. RAMIN Jean Yannick, VIRAPOULLE Jean-Paul, NAUD CARPANIN Marie-Hélène, TIPAKA Nadia

ETAIENT ABSENTS :

MM. PAYET Catherine Anne, LARIVIERE Marie, MAILLOT Serge René, BENOIT Sabrina, SAID Moussa

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Primilla CEVAMY a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

DCM20201218/019 - Note récapitulative de la réponse communale à la situation sanitaire Covid 19.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

La commune de Saint-André a engagé depuis le début de la crise Covid-19 de nombreux dispositifs afin de limiter la propagation du virus. Cette stratégie de lutte active est menée en concertation avec les autorités sanitaires.

Les mesures déployées sont les suivantes :

1. La commune a réalisé une commande de 200 000 masques à une entreprise Saint-Andréenne. L'objectif est d'accompagner les foyers et de sensibiliser la population à l'importance du port du masque dans la lutte contre la propagation du virus.
2. Une sélection de 60 ambassadeurs santé dans les effectifs communaux a été nécessaire afin de garantir le respect des gestes barrières devant les écoles et les lieux à forte fréquentation. On peut citer l'opération du 1er novembre où un dispositif Covid-19 spécifique a été travaillé avec le service funéraire et les ambassadeurs santé pour garantir le respect du protocole sanitaire dans les quatre cimetières de la ville.
3. Un centre ambulatoire de dépistage (CAD) a été ouvert dans le quartier de Champ-Borne. La salle polyvalente de Champ-Borne a été équipée par les services municipaux en moins de 72 heures, une vraie prouesse logistique. Ce lieu est stratégique dans la mesure où il garantit une accessibilité certaine pour les patients, il n'est pas exploité par les acteurs civils et ses dimensions facilitent la désinfection.
4. Une campagne de communication a été réalisée sur les panneaux 4/3 dont dispose la ville. L'objectif étant de rappeler et de sensibiliser la population Saint-Andréenne aux mesures barrières tel que le port du masque, le lavage régulier des mains etc.
5. Un standard téléphonique spécial Covid-19 a été mis en place par la commune depuis la rentrée scolaire en août 2020. L'objectif recherché au départ étant de mieux orienter les familles et de répondre aux interrogations de la population. Le standard téléphonique utilise une arborescence unique afin de limiter le temps d'attente au standard et d'optimiser les appels.
6. Une voiture sono a été équipée afin de permettre à la ville de faire des passer des messages préventifs et importants. C'est un moyen historique et efficace de communication directe au sein des quartiers. Cette voiture sono a été utilisée lors de la campagne de distribution des 200 000 masques commandés par la commune.
7. Les AOT (autorisation d'occupation temporaire) ont été délivrés aux deux laboratoires présents sur le territoire de Saint-André. L'objectif étant d'allonger les horaires de dépistage et d'assurer la continuité afin qu'un plus grand nombre de personnes puisse se faire dépister. Cette autorisation a permis aux laboratoires d'adopter leur pratique de dépistage et de s'organiser avec une logistique plus souple.
8. Les 1600 employés communaux ont bénéficié depuis le début de la crise d'un accompagnement de la collectivité. Des distributions successives de masques ont été organisées dans chaque service et une attention particulière a été portée aux services recevant du public en mettant en place des mesures de protection type « plexiglas » devant les comptoirs. Par ailleurs, des notes de services ont été diffusées afin de mieux sensibiliser aux procédures d'isolement et de dépistage.

9. Le Maire s'est déplacé personnellement à de nombreuses reprises dans les établissements scolaires (37 établissements sur la commune) afin de rassurer les parents d'élèves et apporter son soutien aux équipes encadrantes. C'est une démarche essentielle de proximité qui a permis d'apaiser les esprits et d'atténuer l'ambiance anxieuse du début de crise sanitaire à La Réunion.

Mesures sanitaires plus récentes

10. Des programmes de dépistage ciblés ont été menés dans les quartiers les plus touchés par l'épidémie de coronavirus. En collaboration avec les équipes de l'ARS, la Mairie a mis en place la logistique nécessaire et les moyens humains d'encadrement afin de faciliter l'utilisation des barnums par les laboratoires.
11. Le bus de dépistage du CHU a également été mis à contribution afin d'aller au plus près des habitants situés dans des zones de circulation active du virus. Le bus a utilisé les deux méthodes de dépistage RT-PCR et TROD. Cette opération inédite a été menée au sein de la commune de Saint-André, une première sur l'île et a connu un réel succès car plus de 70 personnes se sont faites dépistées.
12. La délocalisation des conseils municipaux est une mesure qui doit être soulignée également. Cette mesure nécessite une logistique supplémentaire mais elle permet de garantir des conditions de l'exercice démocratique dans un contexte plus serein. Cette mesure est saluée par la population car elle permet d'aller au cœur des quartiers et de faire vivre la démocratie de proximité.

23 DEC. 2020



Le Maire

Joé BEDIER